



Gaspillage alimentaire: Réservations de repas

publié le 10/05/2023 - mis à jour le 05/02/2024

Bonjour,

Conformément à la loi, le lycée s'engage dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, une réservation est mise en place depuis novembre 2022.

voici le lien pour réserver vos repas :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2675>

vous pouvez également télécharger l'application ci-dessous :

<https://www.turbo-self.fr/applis/myturbo-self/>

Il est rappelé que les réservations doivent être effectuées avant 10h20 pour le jour même.

Vous pouvez réserver pour plusieurs jours à venir.

Pensez à enlever une réservation en cas d'absence.

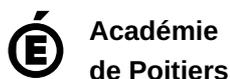
Enfin, les réservations ne sont pas en lien avec le montant de la restauration.

Le principe financier reste celui du forfait, c'est à dire que les repas sont facturés qu'ils soient pris ou non.

merci de votre coopération.

Document joint

 [affiche_a3_reservation_repas](#) (PDF de 1.9 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.